

# SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



#### SAVOIR INTERVENIR AU SEIN DE SON ENTREPRISE

Code du travail, articles R. 4224-15 et R. 4224-16

Code de la Sécurité sociale, articles L. 441-4 et D. 441-1

Circulaire 289 CNSS du 1er juin 1962, circulaire PAT n° 981/85 du 17 décembre 1985. Tout employeur a l'obligation dans son entreprise, de mettre en place des moyens de secours adaptés. Cet objectif a pour but de prendre en charge dans les meilleurs délais, un salarié pouvant être victime d'un accident du travail (AT), d'une détresse médicale, ou d'un état pathologique.

# FORWATION

#### **PREREQUIS**

Aucun

#### DURÉE

2 iournées (14 heures)

#### **EFFECTIF**

Effectif minimum (4 stagiaires)
Effectif maximum (10 stagiaires)

### **PUBLIC**

**Tout Public** 

#### **ATTRIBUTION FINALE**

Attestation de formation CARTE SST

#### ORGANISME DE DELIVRANCE

**OF HABILITE** 

#### <u>TARIF</u>

Nous contacter

# **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

## A l'issue de cette formation, les participants seront capables de:

- \* Intervenir efficacement face à une situation d'accident dans le respect de l'organisation de l'entreprise
- \* Mettre en application ses compétences au profilt de la santé et de la sécurité au travail

#### **PROGRAMME**

#### Domaine de compétence N°1

- \* Situer le cadre juridique de son intervention
- \* Protéger
- \* Examiner la victime
- \* Alerter ou faire alerter
- \* Secourir

La victime saigne abondament

La victime s'étouffe

La victime se plaint de malaise

La victime se plaint de brûlures

La victime se plaint de douleurs empêchant certains mouvements

La victime se plaint de plaies qui ne saignent pas abondamment

La victime ne répond pas mais respire

La victime ne repond pas et ne respire pas

## Domaine de compétence N°2

- \* Le rôle du SST dans l'organisation de la prévention en entreprise
- \* Mettre ses compétences afin de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- \* Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise des situations dangereuses

<u>Intervenant :</u>	Approche pédagogique	Conditions d'évaluation
Formateurs spécialisés	Apport théorique, Démonstrations, Exposés participatifs, Démonstrations pratiques, Mise en situation	Evaluation tout au long de la formation

PREV 33

7 Allées de Chartres 33000 Bordeaux

Mail: prev33.contact@gmail.com - 06 95 23 18 73

